

Rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N°8/2023
Objet: projet d'entretien des bâtiments communaux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 2 mai 2023 à 20h à la maison de commune afin d'étudier le préavis susmentionné. Participaient à cette séance les membres de la Commission selon le détail ci-dessous:

	2 mai 2023
Pierre-Yves André (président)	X
Monica Alvarez	
Joseph Lasser	X
Luc Markwalder (suppléant)	X

Remerciements

La Commission tient à remercier Monsieur Didier Gallay, Municipal, pour ses réponses à nos questions ainsi que pour sa disponibilité.

Analyses et discussion

Lorsque la Commission s'est réunie pour discuter de ce préavis, nous avons unanimement reconnu l'importance de cette demande en termes de sécurité et de planification des futurs travaux. Cependant, afin de clarifier certains aspects, nous avons formulé une liste de questions à l'attention de Monsieur Galay, qui est annexée à ce rapport.

La Commission a retenu les points suivants afin de motiver sa décision :

a) Nécessité d'assainissement

Après avoir analysé l'état des bâtiments communaux, il est apparu que le collège des Crosettes, malgré un bilan relativement satisfaisant, nécessite une opération d'assainissement en raison des résultats du diagnostic des polluants de construction. Il est donc important d'entreprendre ces travaux dans les plus brefs délais.

b) Anticipation et préparation en vue de travaux d'ampleur conséquente

La Commission a constaté que le budget demandé vise à assurer une préparation optimale pour garantir le bon déroulement et la coordination des travaux, qui seront d'ampleur conséquente. Étant donné que la commune ne dispose pas d'un plan numérique à jour, il est jugé pertinent de procéder à une première phase d'actualisation et de relevé des plans. Cela permettra d'optimiser la deuxième phase d'étude en se basant sur un plan à jour, assurant ainsi une efficacité accrue.

De plus, la Commission prend en compte le fait que ce travail sera d'une grande utilité en cas de travaux futurs sur le bâtiment.

Ce projet sera financé par la trésorerie courante.

Conclusion

Tenant compte de ce qui précède, la Commission, unanime, approuve la nécessité du projet et vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 8/2023 tel que présenté.

Pour la commission,
Pierre-Yves André, Président

Denges, le 1 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PYA', with a long horizontal flourish extending to the right.

Annexe : Questions et Réponses sur le préavis 8/2023.

Annexe : Questions et Réponses sur le préavis 8/2023.

- 1) Quels éléments ont déjà été dépensés dans le cadre du préavis 4/2023 portant sur la "rénovation du bâtiment de la voirie" ?

DG: Je ne comprends pas vraiment le sens de cette question mais, pour votre information, environ CHF 40'000.- ont déjà été dépensés pour des prestations d'ingénieurs en tous domaines principalement pour la voirie mais également en partie pour le collège.

Clarification Commission : question posée étant donné les analyses très similaires avec le préavis 4/2023 (rénovation voirie) et qu'il est question de montants déjà dépensés dans le préavis 8/2023.

- 2) Les frais relatifs aux documents et impressions semblent élevés. Est-ce conforme à la moyenne ?

DG: Oui, c'est parfaitement conforme voire assez compétitif par rapport à d'autres projets d'envergure similaire.

- 3) Quelle est l'utilité de la maquette 3D dans ce projet ?

DG: La maquette 3D a le très gros avantage de pouvoir présenter clairement le projet et ses variantes à des personnes néophytes et de pouvoir étudier en virtuel (avec présentation de l'intégration de l'objet dans le site) différentes variantes du projet surtout dans le cas d'agrandissement du bâtiment (ce qui risque bien d'être le cas).

- 4) Quel bureau d'architectes a été mandaté pour ce projet ?

DG: Suite à 4 appels d'offres à l'initial du projet et en fonction, entre autres, du prix, de la renommée et des compétences des soumissionnaires, le bureau Masini de Lussy-sur-Morges a été choisi pour l'ensemble du projet de rénovation de la voirie et du collège.